

RD-CONGO



# LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 4210 -MERCREDI 16 MARS 2022

## ETAT DE SIÈGE À L'EST

# Quid du niveau d'exécution des recommandations du Parlement ?



Des députés nationaux au cours d'une plénière

Page 6

Tout compte fait, la session parlementaire ouverte hier devra se pencher sur cette question avec, à la clé, l'évaluation des recommandations formulées, quant à ce, à l'endroit du gouvernement. En effet, lors de la session parlementaire de septembre dernier, le Parlement avait émis un certain nombre de recommandations que le gouvernement était appelé à satisfaire pour assurer l'efficacité de l'état de siège dans les provinces concernées.

## AGENCE NATIONALE DES RENSEIGNEMENTS

### Jean-Claude Katende dénonce le retour des mauvaises pratiques



Jean Claude Katende

Jean-Claude Katende dénonce le retour des mauvaises pratiques Dans la dernière de ses pages d'opinions libres publiées hier, le président de l'Association africaine de défense des droits de l'homme en appelle directement au président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, de qui dépend l'Agence nationale de renseignement (ANR). Le juriste dit attendre de lui « de prendre des mesures pour que les Congolais arrêtés par l'ANR jouissent de leurs droits constitutionnels, notamment celui d'informer les membres de leurs familles sur leur statut et sur les lieux où ils sont détenus. Sans oublier le droit de recevoir de la visite et d'avoir accès aux services des avocats ». **Page 4**

## PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

### Une loi proposée sur le fonds de promotion de l'entrepreneuriat

Aussi deux jeunes juristes et chercheurs en droit, Rhema Mafuta et Popol Mpungwe, ont-ils élaboré une proposition de loi, avec l'inédit aspect de la création d'un fond de promotion de l'entrepreneuriat. Trois réformes sont évoquées dans ce secteur, centrées sur la création d'un fonds natio-

nal de promotion de l'entrepreneuriat, l'organisation d'une filière à l'Institut national de préparation professionnelle avec pour mission de susciter la culture de l'entrepreneuriat et, en sus, de créer des intelligences adaptées aux normes modernes de création d'entreprise. **Page 3**

## DIPLOMATIE

### Huit ambassadeurs congolais en formation à Bruxelles



Les ambassadeurs congolais et les représentants de l'institut Edgmont

Nommés récemment par le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, huit ambassadeurs congolais suivent, du 14 au 19 mars, une formation à l'institut Edgmont à Bruxelles, consacrée à la prise de fonctions de la direction d'un poste diplomatique.

La semaine de formation est consacrée à un échange sur les questions diplomatiques et sur le rôle et le fonctionnement des postes bilatéraux et multilatéraux. La journée du 14 mars avait été consacrée à une discussion sur les relations bilatérales. **Page 2**

## DIPLOMATIE

## Huit ambassadeurs congolais en formation à Bruxelles

Nommés récemment par le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, huit ambassadeurs congolais suivent, du 14 au 19 mars, une formation à l'institut Egmont à Bruxelles, consacrée à la prise de fonctions de la direction d'un poste diplomatique.

Les ambassadeurs en formation sont Christian Ndongala Nkuku, ambassadeur plénipotentiaire de la République démocratique du Congo (RDC) près le Royaume de Belgique, le Royaume des Pays-Bas, le Grand-Duché de Luxembourg et Mission auprès l'Union européenne ; Paul Empole Efambe, représentant de la RDC auprès des institutions internationales basées à Genève ; Fidèle Mulaja Binene, ambassadeur de la RDC en Afrique du Sud ; Gilbert Naiya Nabina, ambassadeur de la RDC en Côte d'Ivoire ; John Nyakeru, ambassadeur de la RDC au Kenya ; Marie-Hélène Mathey Boo, ambassadrice de la RDC aux États-Unis ; Isabel Machik Tshombe, ambassadrice de la RDC en France et Ivan Vangu Ngimbi, ambassadeur de la RDC en Russie.

La semaine de formation est consacrée à un échange sur les questions diplomatiques et sur le rôle et le fonctionnement des postes bilatéraux et multilatéraux. La journée du 14 mars avait été



Les ambassadeurs congolais et les représentants de l'institut Edgmont

consacrée à une discussion sur les relations bilatérales.

Selon Hugues Chantry, directeur général de l'institut Edgmont, les nouveaux ambassadeurs bénéficieront des «compétences techniques» comme la prise de parole en public. En outre, a-t-il fait savoir, cette formation s'adresse aux personnes ayant de l'expérience, mais qui exercent pour la pre-

mière fois le rôle d'ambassadeur, après leur nomination par le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Il a ajouté que cette initiative s'inscrit également dans la redynamisation des relations bilatérales belgo-congolaises décidée lors de la visite officielle que le chef de l'Etat congolais avait effectuée en Belgique, en septembre 2019, et qui avait mis fin à une longue crise diplomatique, entre

Bruxelles et Kinshasa, à l'époque de son prédécesseur, Joseph Kabila Kabange.

L'Institut royal des relations internationales est un groupe de réflexion indépendant basé à Bruxelles. Ses recherches interdisciplinaires sont menées dans un esprit de totale liberté académique et s'appuient sur l'expertise de ses propres chercheurs, ainsi que sur celle des spé-

cialistes externes belges et étrangers, pour fournir des analyses et des options politiques qui se veulent aussi opérationnelles que possible.

Depuis 2014, a rappelé Hugues Chantry, grâce au soutien de l'agence belge de développement Enabel, l'institut Edgmont conseille également l'École nationale d'administration de Kinshasa, qui forme de hauts fonctionnaires congolais.

Patrick Ndungidi

## LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo  
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia  
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

## ÉDITION DU SAMEDI :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaine Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa,  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Enyimo  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs :  
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie :  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama  
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto  
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima  
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Maouakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbélé Ngono

## TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

## DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaïne Angombo

## IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo  
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepechesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /  
Tél.: 06 700 09 00 /  
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

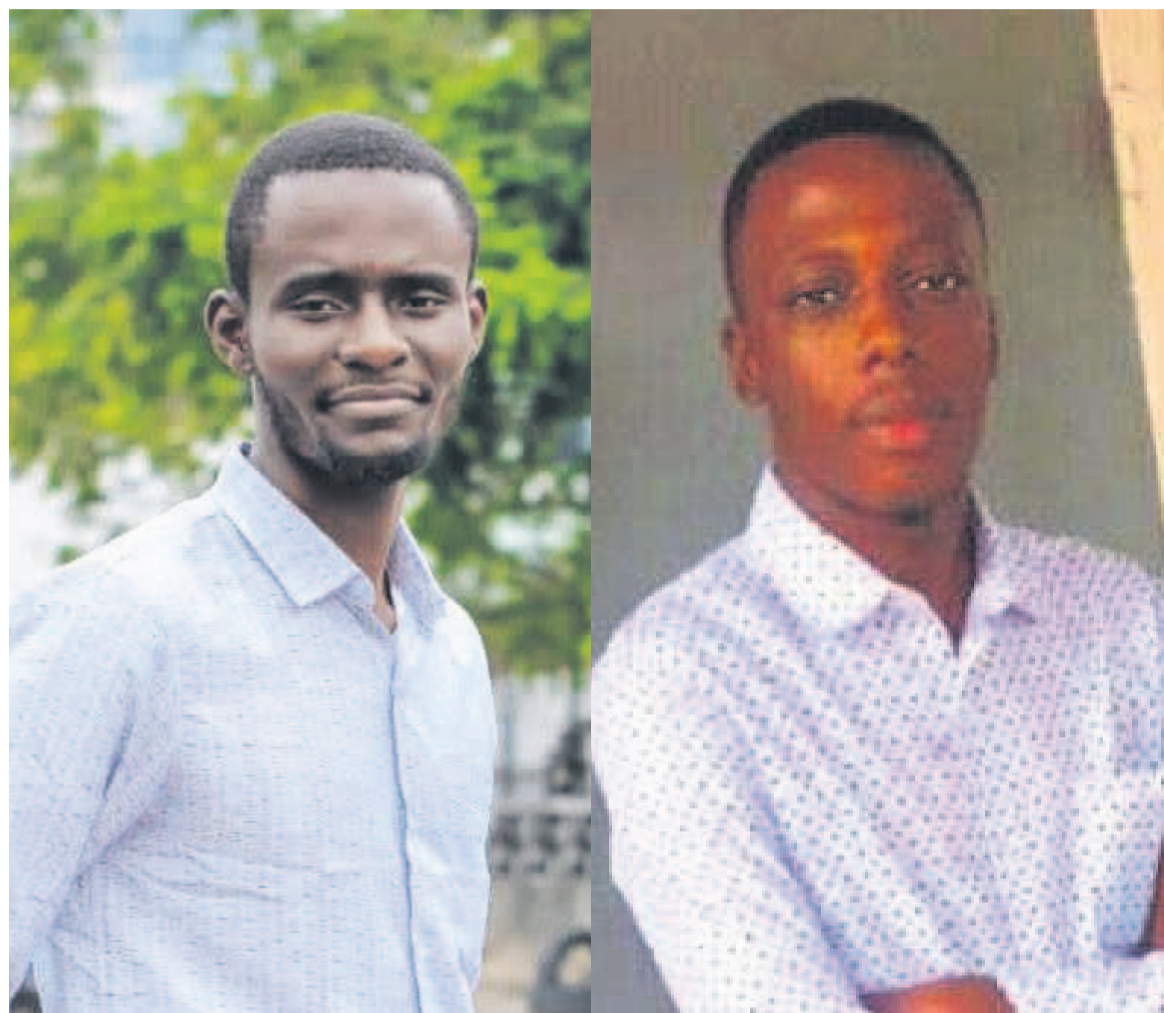
## PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

# Une loi proposée sur le fonds de promotion de l'entrepreneuriat

La République démocratique du Congo ne dispose pas d'une loi sur l'entrepreneuriat. Aussi deux jeunes juristes et chercheurs en droit, Rhema Mafuta et Popol Mpungwe, ont-ils élaboré une proposition de loi, avec l'inédit aspect de la création d'un fond de promotion de l'entrepreneuriat.

Au cours d'une matinée d'information et de sensibilisation sur l'entrepreneuriat et la loi sur la sous-traitance, le 2 mars à Bukavu, dans la province du Sud-Kivu, le ministre de l'Entrepreneuriat et des Petites et moyennes entreprises (PME), Eustache Muhanzi Mubembe, indiquait : « Il y a deux projets de loi : la loi sur l'entrepreneuriat et la start-up ; et le projet de loi sur l'artisanat. Ces deux projets de loi ont déjà été débattus et adoptés en commission gouvernementale. Ils seront discutés et adoptés au niveau du Conseil des ministres, et par la suite, nous les transmettons au Parlement. Nous espérons qu'à cette session de mars, ces deux lois vont être débattues et discutées et ensuite promulguées par le chef de l'Etat »

Le même ministre avait déclaré, en juin 2021 lors d'un atelier de validation des avant-projets des lois sur l'entrepreneuriat et sur l'artisanat, qu'« Il n'existe aucune loi spécifique pour l'entrepreneuriat, les start-up et l'artisanat ». Clairement, il y a eu plusieurs ateliers et rencontres



Rhema Mafuta et Popol Mpungwe, deux jeunes juristes auteurs d'une proposition de loi sur l'entrepreneuriat

autour du sujet, sans qu'un projet de loi sur l'entrepreneuriat ne soit adopté au Parlement et promulgué comme loi par le président de la République. Et cette situation perdure au grand dam des jeunes ayant la vocation de créer des PME au pays. C'est face à ce vide juri-

dique que Rhema Mafuta et Popol Mpungwe ont élaboré une proposition de loi de promotion de l'entrepreneuriat. Dans l'exposé des motifs, trois réformes sont évoquées dans le secteur de l'entrepreneuriat, centrées sur la création d'un fonds national de promotion de l'entrepreneuriat, l'organi-

sation d'une filière à l'Institut national de préparation professionnelle (INPP) avec pour mission de susciter la culture de l'entrepreneuriat en sus de créer des intelligences adaptées aux normes modernes de création d'entreprise. Enfin, la troisième réforme mentionne une étroite col-

laboration entre le fonds national de promotion professionnelle et l'INPP, étendue à leurs autorités de tutelle dans la perspective de produire dans le pays de futurs entrepreneurs.

Rhema Mafuta et Popol Mpungwe ont aéré le document en cinq chapitres, avec quarante-neuf articles qui définissent les règles devant régir l'entrepreneuriat. « Définition et champ d'application », c'est le titre du premier chapitre qui se concentre sur les concepts, les conditions de création d'une entreprise, alors que le deuxième chapitre parle du fonds de promotion de l'entrepreneuriat. Le troisième chapitre concerne l'Institut national de préparation professionnelle alors que le quatrième organise la collaboration entre le fonds de promotion de l'entrepreneuriat et l'INPP.

Dans les dispositions transitoires qui constituent le cinquième chapitre, l'on note, à l'article 49, que « l'Etat se chargera de réduire les frais relatifs aux formalités administratives pour la création d'entreprise dans différentes institutions concernées ».

Martin Engimo

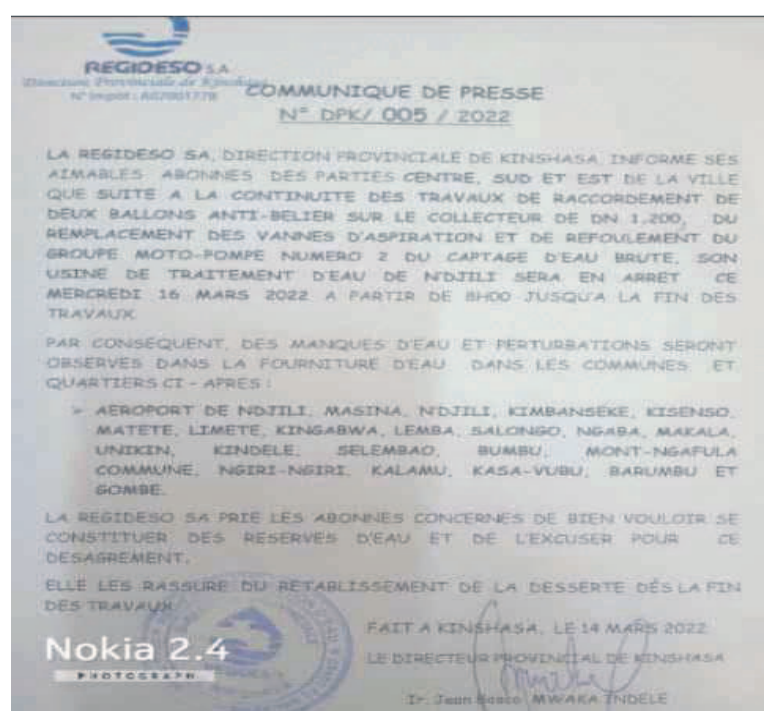
## APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

# Plusieurs quartiers à sec ce 16 mars à Kinshasa

Une bonne partie de la ville-province de Kinshasa va connaître, ce mercredi 16 mars, à partir de 8 heures, une interruption de fourniture d'eau, selon la Régie de distribution d'eau (Régideso).

L'interruption de la fourniture d'eau est due à l'arrêt de l'usine de traitement de N'Djili causé par « la continuité des travaux de raccordement de deux ballons anti-béliers sur le collecteur de DN 1200, le remplacement des vannes d'aspiration et de refoulement du groupe moto-pompe n° 2 du captage d'eau brute ».

Selon un communiqué de la Direction provinciale de la Régideso,



Le communiqué de la Régideso

les communes et quartiers concernés sont notamment l'aéroport de N'Djili, Masina, N'Djili, Kimbanseke, Kisenso, Matete, Salongo, Limete, Kingabwa, Lemba, Salongo, Ngaba, Makala, Unikin, Kindele, Selembao, Bumbu, Mont-Ngafula commune, Ngiri-Ngiri, Kalamu, Kasa-Vubu, Barumbu et Gombe.

La Régideso assure, par ailleurs, que l'eau sera fournie dès la fin des travaux et conseille à ses abonnés de se constituer

des réserves pour ne pas manquer ce produit pendant toute l'exécution desdits travaux.

Rappelons qu'il y a quelques semaines, la Régideso avait également émis un avertissement sur l'interruption de la fourniture d'eau due aux mêmes travaux. Le lendemain de l'émission de cet avis, l'eau avait manqué dans les robinets des quartiers visés qui sont alimentés par l'usine de N'Djili.

Lucien Dianzenza

## AGENCE NATIONALE DES RENSEIGNEMENTS

# Jean-Claude Katende dénonce le retour de mauvaises pratiques

Dans la dernière de ses pages d'opinions libres publiée le 15 mars, le président de l'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho), Me Jean-Claude Katende, regrette le retour de mauvaises pratiques à l'Agence nationale des renseignements (ANR). Il rappelle que l'arrivée au pouvoir du président Tshisekedi avait suscité de l'espoir pour tous les Congolais, surtout la communauté des défenseurs des droits humains.

Le président de l'Asadho rappelle que sous le président Joseph Kabila, l'ANR a été un véritable outil de répression de toute personne qui s'opposait au régime en place. « Les agents de l'ANR enlevaient qui ils voulaient, le gardaient au secret autant de temps que cela leur plaisait. Il y a eu des personnes qui ont été gardées au cachot de l'ANR pendant plusieurs années sans que les membres de leurs familles ne soient informés et sans accès à un avocat », a indiqué Me Jean-Claude Katende. Il a relevé que tout cela se faisait en violation de la Constitution et des lois de la République si bien que plusieurs Congolais ont été victimes de la répression systématique de la part de l'ANR et certains gardent encore des séquelles graves.

A la suite de la prise du pouvoir par Félix-Antoine Tshisekedi, relève le président de l'Asadho, tout le monde avait pensé que les choses allaient changer fondamentalement. « Les mesures prises pour humaniser cette agence ont été saluées et encou-

ragées », a-t-il fait savoir. Mais « le constat fait par nous est regrettable : les mauvaises pratiques décrites à l'époque refont surface », poursuit-il, soutenant que ces pratiques sont totalement incompatibles avec l'Etat de droit que tous les Congolais désirent. « A ce jour, plusieurs personnes ont été enlevées par les agents de l'ANR et gardées au secret. Sans possibilité d'entrer en contact avec les membres de famille ni d'accéder au service d'un avocat. La pratique de refuser aux avocats d'assister leurs clients devant les services de sécurité est contraire à la Constitution qui dispose que toute personne a le droit de se défendre elle-même ou de se faire assister d'un défenseur de son choix et ce, à tous les niveaux de la procédure pénale, y compris l'enquête policière et l'instruction pré-juridictionnelle. Elle peut se faire assister également devant les services de sécurité », a-t-il souligné, s'appuyant sur l'article 19 de la Constitution.

Me Jean-Claude Katende affirme avoir reçu, la se-



Me Jean-Claude Katende lors d'une activité à Kinshasa

maine en cours, certaines familles (femmes, enfants, frères et sœurs) en détresse extrême du fait qu'elles ne savaient pas où se trouvaient leurs proches enlevés par des inconnus. « Pensez à ces enfants qui ont vu leur père partir au travail le matin, mais ne pouvaient pas le revoir le soir. Certains croyaient même que les bandits les auraient enlevés et tués. C'est après plusieurs recherches que nous les avons localisés à l'ANR/UZB », a indiqué ce juriste.

Dénonçant avec ces pratiques, il en appelle directement au président Félix-Antoine Tshisekedi

car c'est de lui que dépend l'ANR. « Qu'il lui plaise de prendre des mesures pour que les Congolais arrêtés par l'ANR jouissent de leurs droits constitutionnels, notamment d'informer les membres de leurs familles sur leur statut et les lieux où ils sont détenus. Sans oublier le droit de recevoir de la visite et d'avoir accès aux services des avocats », a-t-il insisté.

Le président de l'Asadho dit, par ailleurs, ne pas être contre l'interpellation de telle ou telle personne. Mais, plutôt, contre la violation des droits des citoyens dont l'ANR se rend coupable depuis un certain

temps. « Ces mauvaises pratiques de l'ANR nous inquiètent au plus haut point, surtout que nous nous approchons des élections générales. Depuis plusieurs années, particulièrement de 2015 à 2018, les Congolais se sont battus, et d'autres ont été tués pour que les choses changent dans le sens du respect des droits humains et de la démocratie. Leur sacrifice ne devrait pas être vain », a estimé Jean-Claude Katende, notant qu'aucun Congolais ne peut comprendre le silence du président de la République face à ces mauvaises pratiques.

Lucien Dianzenza

**UNE ADRESSE E-MAIL  
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES  
PLUS RAPIDEMENT**

**[regie@lesdepechesdebrazzaville.fr](mailto:regie@lesdepechesdebrazzaville.fr)**



## MUSIQUE

## Christiana Tabaro propose des chansons pour tous les âges

Six titres composent l'opus «Bwinja» réalisé par l'artiste Christiana Tabaro, en principe comédienne, metteur en scène, auteur et co-directrice du Collectif d'Art-d'Art, compagnie théâtrale active à Kinshasa depuis dix ans et créée par son époux, Michaël Disanka.

D'entrée de jeu, Christiana Tabaro a expliqué au Courrier de Kinshasa :

« L'album signifie beaucoup pour moi. Il a été réalisé dans l'idée de capter les moments d'intimité avec mon fils et d'en faire un objet artistique qui soit entre la comptine et la berceuse, avec une musique qui parlerait à tout le monde et intéresserait tout le monde ». «Bwinja» n'est autre que le nom du premier fils de Christiana Tabaro, son unique pour l'instant, à qui elle l'a dédié. La chanteuse l'a dit : « L'idée de la réalisation de l'album «Bwinja» m'est venue parce que je voulais faire un cadeau spécial à mon fils pour son premier anniversaire, une façon de le remercier pour sa présence qui m'a été d'un grand soutien ».

En effet, lorsqu'elle est enceinte, la pandémie de la covid-19 battait son plein et, raconte-telle :

« Il fallait faire face à tous les problèmes qu'elle a occasionnés. Je suis une artiste et ne vis que de mon métier, nous vivions une période très difficile. Nous avons l'impression que tout déperissait autour de nous ». Mais, le fait de savoir qu'elle portait la vie en elle a tout changé.

« Que j'allais être responsable d'une autre vie humaine me procurait une joie tellement immense que je commençais à prendre plus particulièrement soin de moi. Et, à être très atten-

tive à tous les changements qui se produisaient dans mon corps. J'ai accouché alors que la pandémie sévissait encore », a affirmé Tabaro.

Pourtant, juste après la naissance de Bwinja, les mauvaises nouvelles se succèdent. L'artiste évoque la séparation d'amis qui l'ont « beaucoup fait souffrir » et d'autres personnes qui ont quitté ce monde. Pire encore, dit-elle : « Ma belle-mère dont j'étais très proche a développé un cancer ». Sans parler des problèmes professionnels car il était impossible de travailler suite à la covid-19. C'était donc une passe très difficile.

Mais voilà que cloîtrée à la maison avec son fils, Tabaro se sent inspirée. « Sans m'en rendre compte, j'ai commencé à chanter des berceuses que je répétais tout le temps. Ces chansons m'ont permis de surmonter tous les problèmes liés à l'accouchement, au surmenage auquel certaines mères font face après l'accouchement. Après sa première maternité, on est plus la même, plus du tout la même personne. Me retrouver seule avec Bwinja et lui chanter ces chansons que j'avais composées pour lui me comblait », soutient-elle.

Et, de fil en aiguille, l'entourage les a adoptées et commence à les chanter à son tour. Suite au succès de ses compositions, elle et son compagnon pensent



Christiana Tabaro jouant avec son fils Bwinja/DR

avoir trouvé « le cadeau » pour célébrer le premier anniversaire de leur fils.

« C'est ainsi qu'est née l'idée de l'album. J'ai tenu à le réaliser car au bout du compte, je me suis demandé qui de moi et de mon fils a pris soin de l'autre ? J'ai comme l'impression que c'est lui car de la conception à la maternité jusqu'aux douze mois passés avec lui, j'ai vécu des moments de sérénité. J'ai été plus calme, plus tranquille sur le plan psychologique », a raconté la comédienne. Au vu des effets cathartiques de ces airs, elle décide, confie-t-elle, « de partager ces chansons avec d'autres femmes, d'autres parents et des enfants. Pour les femmes, je crois en leur vertu à aider à surmonter les problèmes de grossesse et ceux qui surviennent après l'accou-

chement ».

#### Lancement d'une carrière musicale

«Bwinja» est disponible sur les plateformes de téléchargement et marque le début d'un nouveau parcours que la comédienne entend suivre. « Pour moi, c'est un début de lancement de mes propres chansons. Je compose depuis longtemps mais il s'agit plus de chansons interprétées lors de nos spectacles au sein du Collectif d'Art-d'Art. Je veux élargir le champ de mes auditeurs parce que jusqu'ici, elles étaient écoutées par notre public, les spectateurs, les habitués de nos spectacles. Avec «Bwinja», je veux toucher plus de personnes. Faire découvrir mes chansons à un public plus large. Je tiens à vulgariser cet album pour lancer par la suite mes autres chansons. J'ai travaillé avec le vio-

loniste Vital Mavakala, le guitariste Bilay Tshamala, le xylophoniste Taliobisa et le percussionniste Croco qui est aussi l'ingénieur son de l'album », a annoncé Tabaro.

Ces musiciens sont ceux avec qui elle a toujours collaboré au sein du Collectif d'Art-d'Art. Ce qui a facilité les choses. « Ils me connaissent bien et ont compris la pensée que j'avais. Je ne voulais pas trop encombrer les mélodies, la musique qui devait les accompagner devait être simple. Il fallait utiliser très peu d'instruments et cela nous a conduits à exploiter plusieurs rythmes avec des sonorités proches du reggae, la rumba, le ndombolo et le mutwashi », s'est-elle réjouie. Elle renchérit : « Ensemble, nous avons pu relever le défi ».

Nioni Masela

## ELIMINATOIRES COUPE DU MONDE 2022

## Un Burundais au sifflet du match Maroc - RDC à Casablanca

Le match retour des barrages de la Coupe du monde Qatar 2022 entre les Lions de l'Atlas du Maroc et les Léopards de la République démocratique du Congo sera officié, le 29 mars au stade Mohammed V de Casablanca, par l'arbitre burundais Pacifique Ndabihawenimana.

Né le 5 mars 1985, Pacifique Ndabihawenimana est arbitre depuis 2013 et a officié des matches de la Confédération africaine de football. Il a été aux commandes de quelques matches de la dernière phase finale de la Coupe d'Afrique des nations, au Cameroun, remportée par le Sénégal pour la première fois, notamment le match entre le Maroc et le Malawi. Pacifique Nda-

bihawenimana a aussi arbitré les matches de la Coupe d'Afrique des nations en 2019, ainsi que le Championnat d'Afrique des nations en 2018 et 2020. C'est donc un arbitre qui a l'expérience des grandes rencontres malgré son âge. Il aura à ses côtés le Camerounais Elvis Noupoue et le Burkinabé Tiama Seydou comme premier et deuxième assistants.

Le Mauritanien Beida Dahana assurera le rôle d'arbitre protocolaire, tandis que les Polonais Kwiatkowski Tomasz et Frankowski s'occuperont de l'arbitrage assisté par vidéo au cours de ce match. Rappelons que la première confrontation entre les deux pays, le 25 mars à Kinshasa, sera arbitrée par le rigoureux Sud-Africain Victor Miguel de Freitas Gomes.

Martin Engimo



L'arbitre Pacifique Ndabihawenimana

## PARLEMENT

## La situation à l'Est au menu de la session de mars

En dépit de l'état de siège décrété il y a plusieurs semaines, dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, les massacres des civils ne baissent pas d'un cran.

Chaque jour qui passe, la violence ne faiblit pas dans une communauté qui n'a que trop larmoyé à la suite des massacres récurrents de ses membres. La mutualisation des forces entre les armées congolaises et ougandaises pour combattre les ADF, qui sèment la désolation dans la partie est du pays, semble ne pas donner, à court terme, des solutions escomptées. De sorte qu'aujourd'hui, des langues se délient pour réclamer la levée pure et simple de l'état de siège dans les deux provinces concernées au regard de la persistance de l'insécurité.

Ce sujet, le président de la chambre basse du Parlement, Christophe Mboso, ne pouvait pas l'éluder, le 15 mars, dans son discours d'ouverture de la session ordinaire de cette chambre qui promet d'être riche en événements. Tout compte fait, la présente session parlemen-



taire devra se pencher sur cette question avec, à la clé, l'évaluation des recommandations formulées, quant à ce, à l'endroit du gouvernement. En effet, lors de la session parlementaire de septembre dernier, le Parlement avait émis un certain nombre de recommandations que le gouvernement était appelé à

satisfaire pour assurer l'efficacité de l'état de siège dans les provinces concernées. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ordonnance portant proclamation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, tel que prorogé à ce jour, la commission Défense et sécurité avait procédé à

l'audition des membres du gouvernement à l'issue de l'examen du rapport de cette commission. L'assemblée plénière avait alors adopté des recommandations que le bureau avait transmises au gouvernement de la République en vue de l'amélioration de la gouvernance sécuritaire. Après avoir rappelé

le contexte ayant prévalu à l'adoption desdites recommandations, le président de l'Assemblée nationale a indiqué que son institution procédera à l'évaluation sans complaisance, tant à travers les commissions concernées qu'en plénière, « de la mise en œuvre effective de toutes les recommandations par le gouvernement, les régies financières et les structures étatiques concernées ».

Une préoccupation qui rejoint celle du Premier ministre qui, dans sa communication lors de la quarante-quatrième réunion du Conseil des ministres, avait rappelé au gouvernement la nécessité de suivre les différentes recommandations formulées par le Parlement et d'accorder une attention particulière surtout à celles liées à l'état de siège en vigueur dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

Alain Diasso

## BELGIQUE

## Des étudiants congolais venus d'Ukraine dénoncent leur différence de traitement

La coordination congolaise, le collectif d'associations afro-belges, et le groupe d'étudiants congolais ayant échappé aux bombardements de Sumy en Ukraine ont organisé une conférence de presse, le 15 mars, au Press Club Bruxelles.

Près de cinquante étudiants congolais fuyant la guette en Ukraine sont arrivés en Belgique, où ils espèrent poursuivre leurs études, en dépit d'être confrontés à plusieurs difficultés et ne bénéficiant d'aucune mesure prise en leur faveur par les autorités belges. Au cours de la conférence de presse qu'ils ont animée le 15 mars, certains ont partagé leur expérience, surtout la discrimination dont ils ont fait l'objet alors qu'ils voulaient quitter Sumy, une ville située à 306 km au nord-est de Kiev.

Hubertine, 21 ans, étudiante congolaise en droit international et qui habitait à Kiev, a déclaré : « Le fait de quitter l'Ukraine m'a toujours fait peur et le fait d'en parler n'est pas très facile. On a juste vu que nous avons été traités différemment. J'étais avec mes sœurs et l'une d'entre elles était malade. Dormir dehors alors qu'il fait moins de 10 degrés n'a pas été facile pour elle. Même lorsque l'on est arrivé à la frontière avec la Po-

logne et que l'on a expliqué qu'elle était malade, on nous a répondu » Ce ne sont pas nos affaires, « comme si ma sœur n'était pas un être humain. Cela change notre vision du monde. On nous a appris qu'il faut traiter tout le monde de la même manière. Cela choque et fait mal ».

L'objectif de tous ces étudiants est de pouvoir bénéficier d'un statut de réfugié, de poursuivre leurs études et de les terminer, avant de regagner leurs pays d'origine. « Ce dont nous avons envie est de nous scolariser d'abord. Et cela ne sera possible que si nous bénéficions d'un titre de séjour dans ce pays », a déclaré l'un des étudiants. « Nous voulons poursuivre et terminer nos études. Nous espérons que la Belgique nous acceptera afin de terminer nos études. La plupart des personnes qui se rendent au service d'immigration ont constaté que seuls les



Vue de la conférence de presse des étudiants congolais ayant fui l'Ukraine

Ukrainiens son privilégiés, alors que nous venons tous d'Ukraine. Nous souhaiterions bénéficier des mêmes droits car nous avons tous vécu la guerre », a déclaré l'étudiante congolaise Ruth. Elle a fait savoir que les étudiants congolais sont arrivés en Belgique comme des réfugiés, mais ne bénéficient pas encore de ce statut. Des refus d'admission à des universités Par rapport à leur arrivée en Belgique, la coordination congo-

laise a posé la question de la différence de traitement des Afro-descendants de la diaspora en période de conflits armés mais aussi des mesures à mettre en place pour la poursuite de leurs études en terre d'accueil. Selon Dido Lakama, l'un des responsables de Change Asbl et de la coordination congolaise, certains étudiants congolais, venus d'Ukraine, qui ont adressé des demandes d'admission à des universités belges, notamment à l'université libre de Bruxelles, ont essuyé des refus de la part

de ces universités. La coordination congolaise avait lancé, le 4 mars, un appel à dons pour permettre l'exfiltration de douze étudiants. Les membres de cette coordination, expliquent-on, préparent actuellement l'arrivée d'autres étudiants et travaillent à ce que leurs droits soient respectés, conformément à l'article 14 de la Déclaration des droits de l'Homme, à la Convention de Genève et au Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés.

Adrienne Londole et Patrick Ndongidi

## UKRAINE-RUSSIE

## La sécurité alimentaire mondiale en danger

Le gouvernement ukrainien reste fonctionnel, le système bancaire stable et la dette viable à court terme, mais la guerre provoquée par la Russie plonge l'Ukraine dans une récession sans précédent. Le conflit met aussi en péril la sécurité alimentaire mondiale, a mis en garde le FMI.

A minima, le PIB ukrainien va se contracter d'environ 10% en 2022 en prenant l'hypothèse d'une résolution rapide du conflit et grâce à l'aide internationale substantielle, estime le Fonds monétaire international (FMI). L'incertitude entourant ces projections est énorme, souligne toutefois l'institution. Si le conflit venait à s'enliser, le PIB ukrainien pourrait plonger de 25 à 35.

Selon une estimation ukrainienne les dégâts dans les villes touchées s'élèveraient aujourd'hui à 100 milliards de dollars. Au-delà des pertes humaines et économiques, le FMI s'inquiète des retombées dans le monde entier. En moins de trois semaines de conflit, les prix de l'énergie, des matières premières et agricoles ont flambé. Pour une denrée comme le blé, les



Région agricole historique, l'Ukraine est le sixième pays producteur de blé au monde. AFP/Anatolii Stepanov

effets pourraient être plus dramatiques, prévient l'institution de Washington. Les perturbations de la saison agricole de printemps pourraient freiner les exportations, ainsi que la croissance et mettre en péril la sécurité alimentaire mondiale car l'Ukraine, le «grenier de l'Eu-

rope», et la Russie font partie des plus grands exportateurs de blé au monde.

#### La majeure partie du blé ukrainien est exporté en été et en automne

A elles deux, elles détiennent environ un tiers du commerce mondial.

Plus la guerre dure, plus les exportations vont être compromises, avec un impact pour les réserves actuelles et futures. «Les perturbations des exportations en mer Noire ont des effets immédiats pour des pays comme l'Égypte, qui dépendent fortement des importations

de céréales en provenance de Russie et d'Ukraine», a souligné le Programme alimentaire mondial dans un rapport publié vendredi. Et au-delà des pays recevant des céréales de la mer Noire, ceux dépendant plus largement des importations de céréales sont en première ligne, car les prix alimentaires domestiques grimpent, conséquence de la hausse des prix sur les marchés mondiaux des céréales, ajoute l'organisme d'aide alimentaire des Nations unies.

L'impact va être fort sur des pays comme l'Afghanistan, l'Éthiopie, la Syrie et le Yémen en raison de leur dépendance au blé. «La guerre en Ukraine signifie la faim en Afrique», a déploré Kristalina Georgieva, la directrice générale du FMI, sur CBS News dimanche.

AFP

## FORMATION

## Des jeunes de la Cuvette bénéficient d'un encadrement en entrepreneuriat agricole

Initiée par l'association «Les héritiers du Congo», en partenariat avec le ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, la session de formation dans les métiers de l'agriculture s'est déroulée du 12 au 14 mars à Oyo, dans le département de la Cuvette.

Le ministre en charge de la Formation qualifiante, Hugues Ngouélondélé, a ouvert le 12 mars dernier, à Oyo, la session de formation des jeunes congolais dans les métiers de l'agriculture. En présence des autorités du département de la Cuvette, ainsi que des participants venus d'Owando, Boundji, Makoua et autres, il a demandé aux bénéficiaires de la formation de la capitaliser afin de faire profiter les notions acquises à la société congolaise. Ce programme de cinq ans se déroule sous l'assistance technique du Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage. Il met à la disposition des bénéficiaires tous les mécanismes et moyens pouvant aboutir au lancement d'une entreprise agricole. Pour faciliter sa concrétisation, la plateforme «Les héritiers du Congo» va former, dans chaque département, plus de cent jeunes. Selon le président de la plateforme, Fabrice Andropov Agnangoye, cette formation, la deuxième après celle organisée en décembre dans la Bouenza, visait à donner à la jeunesse congolaise le désir de s'investir dans le travail de la terre.

Il a expliqué que ce projet est le fruit du programme Sife-Agir, une initiative qui consiste à sensibiliser, informer et former la population en entrepreneuriat agricole. «Ce programme arrive dans cette ville pour un éveil juvénile, selon l'approche économique de notre association, qui est celle de voir émerger au Congo des jeunes courageux, cultivant la terre pour le bien de tous», a indiqué Fabrice Andropov Agnangoye.

Notons que le programme Sife-Agir vise à former plus de 1000 jeunes dans les métiers de l'agriculture et sera exécuté, de façon tournante, dans tous les départements. Il est couplé à un concours de meilleurs plans d'affaires suivi d'un accompagnement à la réalisation d'un projet.

Rude Ngoma

## CRISES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

## L'ONU souligne le rôle crucial de la femme

« Pour forger un avenir durable pour nous tous, les femmes et les filles doivent être au premier plan et montrer la voie », a déclaré, le 14 mars, le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), lors du lancement des travaux de la 66e session de la Commission de la condition de la femme (CSW).

Antonio Guterres a rappelé que la « réponse collective » aux questions déterminantes de la présente époque que sont les crises climatiques et environnementales, ainsi que les retombées économiques et sociales de la pandémie de covid-19, tracera la voie à suivre « pour les décennies à venir ».

« Les situations d'urgence sans précédent causées par la crise climatique, la pollution, la désertification et la perte de biodiversité, associées à la pandémie de covid-19, ainsi que les répercussions des conflits nouveaux ou en cours, se sont accélérées et intensifiées, donnant lieu à des crises généralisées et interdépendantes, qui nous touchent toutes et tous... mais pas de manière égale », a souligné le patron de l'ONU.

« Partout, ce sont les femmes et les filles qui font face aux plus grandes menaces et subissent les préjudices les plus graves. Partout, les femmes et les filles passent à l'action pour lutter contre les crises climatiques et environnementales. Et partout, les femmes et les filles continuent d'être largement exclues des lieux de prise de décisions », a-t-il précisé.

Aussi, les femmes et les filles vivant dans les petites nations insulaires, les

pays les moins avancés et les régions touchées par des conflits sont les plus frappées, a signalé Antonio Guterres. Leur nutrition et leurs moyens de subsistance sont affectés de manière disproportionnée par les conditions météorologiques extrêmes, et elles souffrent le plus lorsque les ressources naturelles locales sont menacées.

Et avec l'augmentation des chocs climatiques, des preuves montrent un lien entre le mariage des enfants et l'exploitation. « Lorsque les catastrophes climatiques frappent, comme elles le font de plus en plus fréquemment, les recherches montrent que les femmes et les enfants ont jusqu'à quatorze fois plus de risques de mourir que les hommes », a-t-il poursuivi.

#### Un millénaire de patriarcat

Antonio Guterres s'est dit profondément alarmé par l'augmentation des violences et des menaces à l'encontre des femmes défenseuses des droits humains et des activistes dans le domaine de l'environnement. La discrimination sexuelle fait que seule une infime partie des propriétaires et des dirigeants soit

« La discrimination sexuelle fait que seule une infime partie des propriétaires et des dirigeants soit

des femmes », a-t-il expliqué, affirmant que leurs besoins et leurs intérêts sont « souvent ignorés et mis de côté » dans les politiques et les décisions relatives à l'utilisation des terres, à la pollution, à la conservation et à l'action climatique.

Le secrétaire général a noté que seulement un tiers des rôles décisionnels dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris sont occupés par des femmes, et qu'elles ne représentent que 15% des ministres de l'environnement.

En outre, seul un tiers des 192 cadres nationaux dans le domaine de l'énergie intègre des considérations de genre, et celles-ci sont rarement prises en compte dans le financement du climat.

« Cela démontre une fois de plus que nous vivons dans un monde dominé par les hommes », a déploré le chef de l'ONU, dénonçant « un millénaire de patriarcat qui exclut les femmes et empêche leurs voix d'être entendues ». Le secrétaire général de l'ONU a fait savoir qu'aucun des projets ne peut être réalisé sans la contribution de tous, y compris « les hommes et les garçons » qui œuvrent pour les droits des femmes et l'égalité des sexes.

Yvette Reine Nzaba

## DÉVELOPPEMENT LOCAL

# Le Congo consolide sa coopération avec l'AFD et le Pnud

Le ministre de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local, Guy Georges Mbacka, a échangé le 14 mars avec le directeur de l'Agence française de développement (AFD) au Congo, Maurizio Cascioli, et le représentant résident du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), Maleye Diop.

Maurizio Cascioli et Guy Georges Mbacka ont, lors de leur premier contact, échangé sur le partenariat entre la France à travers l'AFD et le Congo. « Nous avons notamment parlé des projets en cours qui visent à accompagner un certain nombre d'infrastructures et d'investissements à Brazzaville, Pointe-Noire, Owando et Nkayi, quatre villes du pays pour améliorer leur résilience aux changements climatiques. Il s'agit précisément du projet de drainage », a expliqué le directeur de l'AFD à la presse.

Ces deux personnalités ont également évoqué le rôle que les collectivités locales et les mairies doivent jouer dans la gestion des projets en cours d'exécution, à travers les orientations sur les inves-

tissements prioritaires. Ceci du début jusqu'à la fin des travaux dans les domaines de la maintenance et de la gestion de ces infrastructures, dont le pilotage devrait être assuré par les collectivités locales. « Nous avons également parlé de l'aménagement du territoire et du développement local qui est un sujet qui tient à cœur le ministre et que nous partageons tous. Donc, nous avons eu l'occasion d'échanger sur un certain nombre de projets de développement rural que l'AFD finance, notamment avec le ministère de l'Agriculture. C'est un très bon tour de table et nous avons pris rendez-vous pour continuer à échanger sur les grands chantiers, les grandes réformes que le



Guy Georges Mbacka s'entretenant avec le directeur de l'AFD/Adiac

ministère souhaite amorcer et qui pourraient faire l'objet d'une collaboration avec l'AFD », a conclu Maurizio Cascioli.

Le représentant du Pnud au Congo, Maleye Diop, de son côté, a rappelé que le ministère en charge du Développement local est un partenaire de cette agence onusienne au moment où les deux parties sont engagées dans la formulation d'un cer-

tain nombre de plans locaux de développement au niveau des localités. Selon lui, deux départements se sont ajoutés à cette liste, notamment le Kouilou et la Sangha. « Le souhait du ministre est que ces plans soient élaborés pour toutes les localités du Congo pour avoir un cadre de développement, organiser des interventions aussi bien des partenaires, de la société civile et des ONG

que de l'Etat. Et cela crée vraiment une visibilité pour le gouvernement », a-t-il déclaré.

Guy Georges Mbacka et Maleye Diop ont, enfin, évoqué la question des nouvelles autorités municipales qui seront élues après les élections de juillet prochain, précisément la manière dont elles vont gérer la mise en œuvre des plans locaux de développement.

Parfait Wilfried Douniama

## MOIS DE MARS

# Le Club 2002-PUR honore ses femmes

Les militantes et sympathisantes du Club 2002, Parti pour l'unité et la République (PUR), ont célébré le 12 mars, au domaine des sœurs Franciscaines à Brazzaville, en présence du secrétaire général du parti, Juste Désiré Mondelé, la Journée internationale des femmes.

Placée sur le thème « La femme du Club 2002-PUR et les coopératives pour une société équitable et durable », la célébration de la Journée internationale des femmes a été marquée au Club 2002-PUR, entre autres, par des exposés et des témoignages, conclus par un échange « fructueux ».

La secrétaire nationale chargée du genre et de la parité au Club 2002-PUR, Mylène Gloria Gassongo, a rappelé que cette thématique était un appel à l'audace de la femme, mais aussi et surtout une interpellation des pouvoirs publics à continuer à soutenir l'entrepreneuriat féminin. Paraphrasant Simone de Beauvoir, elle a déclaré que seul le travail permettra à la femme d'accéder à l'égalité en vue d'un avenir durable.

« A l'heure où les politiques économiques réalistes à travers le monde anticipent sur les dispositions en vue d'un avenir durable, il était temps, sinon grand temps, de s'interroger sur la place et le rôle de la femme congolaise, tout au long du cheminement inéluctable vers un avenir durable. Le développement durable, dans



la conception des chrétiens démocrates, n'est pas un concept creux. Il est davantage un état d'épanouissement collectif, où nous veillons certes à la protection de l'environnement et à la consommation rationnelle des ressources... », a-t-elle rappelé. En effet, les participantes ont eu

droit aux échanges portant, entre autres, sur le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des très Petites, petites et moyennes entreprises et des coopératives agropastorales. Des communications données par des experts en la matière. Ainsi, pour le suivi des participantes, le Club 2002-PUR

Les femmes du Club 2002-PUR/Adiac a mis à leur disposition des fiches à remplir. « Nous avons mis la femme au centre des choses. La femme a une place très importante dans la société, mais pour qu'elle puisse tenir cette place, il faut qu'elle soit formée, éduquée. Quand la femme est éduquée et formée, nous vivons dans une so-

ciété équilibrée. Le thème sur les coopératives, c'est une façon de demander aux femmes du Club 2002-PUR de se mettre ensemble pour pouvoir aller plus loin. Nous allons les accompagner vers les institutions de la place parce qu'elles font un grand travail », a poursuivi Mylène Gloria Gassongo. Encourageant la gent féminine de son parti, Juste Désiré Mondelé a indiqué que le thème choisi parle en réalité de l'autonomisation de la femme. « Votre thème sur les coopératives rime bien avec l'autonomisation de la femme et les moyens de la rendre beaucoup plus autonome. Parler de coopératives, c'est parler de la solidarité, de l'unité. Vous avez échangé sur la capacité qu' a la femme de s'unir, de faire montre de solidarité vis-à-vis de la société. Je sais que de vos assises sortiront des résolutions vraies, réelles à mettre en œuvre, à implémenter pour que non seulement la femme du Club 2002-PUR, mais aussi les autres femmes puissent arriver à renforcer ce processus d'autonomisation », a souligné le secrétaire général du Club 2002-PUR.

P.W.D.



## COOPÉRATION

# La Banque mondiale promet de consolider son engagement en faveur du Congo

Avec un budget d'intervention estimé à 575,31 millions dollars, soit environ 344,5 milliards FCFA, la Banque mondiale est l'un des principaux partenaires financiers et techniques de la République du Congo. Onze projets nationaux à impact socio-économique élargissent au guichet de la banque, y compris des projets sous-régionaux.

Les projets en cours d'exécution couvrent le secteur agricole, le secteur privé, le développement urbain, l'environnement, la santé, la protection sociale, la formation et l'emploi, la gouvernance publique. Au cours de la cinquième édition de la revue des performances du portefeuille de la Banque mondiale au Congo, couplée à la semaine de partage de connaissances, tenue le 15 mars à Brazzaville, les résultats de chaque projet et les défis spécifiques sur le suivi-évaluation des projets ont été présentés.

Dans un contexte de crise socio-économique accentuée par la pandémie, le pays a besoin de ses partenaires clés comme la Banque mondiale, pour essayer de redresser la courbe de croissance. La situation actuelle a fait reculer le Produit intérieur brut de -6,2 % en 2020 et -1,5 % en 2021 (gouvernement), et a en même temps fait grimper le taux de pauvreté qui est lui passé de 48,5 % de la population avant la pandémie en 2019 à 53,3 % en 2021.

Cette rencontre entre la Banque mondiale et les autorités congolaises s'inscrit dans le Nouveau cadre de partenariat pays (2020-2024), en lien avec les priorités



Les participants à la revue Adiac

du Plan national de développement 2022-2026. C'est en suivant la nouvelle feuille de route, a estimé la représentante résidente de la Banque mondiale, Korotoumou Ouattara, que le pays va renouer avec la croissance positive.

« La poursuite de l'appui au Congo pour des projets en fin de cycle et qui ont eu un impact positif sur l'amélioration des conditions de vie de la population et le renforcement des capacités est nécessaire. Je voudrais, à cet égard, mentionner le Projet de renforcement des capacités en

statistiques qui permettra d'accroître la qualité des données, de renforcer les capacités du Système statistique national », a-t-elle indiqué.

À en croire la ministre de l'Économie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, les dispositions sont prises afin de mettre en œuvre « le changement de paradigme » qui soutient l'action de l'Etat, à savoir la priorité accordée au secteur privé national capable de créer de la richesse. Elle a aussi rappelé les

efforts réalisés par le gouvernement pour mobiliser le fonds de lutte contre la covid-19.

« Le Congo a financé sur fonds propres 15,8 milliards de FCFA en 2020 et 20,6 milliards de FCFA en 2021, soit un total de plus de 36 milliards dans la lutte contre la pandémie. A ce financement direct s'ajoute l'aide accordée aux entreprises par le gouvernement, au titre du Fonds national de solidarité pour le soutien des entreprises, à travers la baisse des taux d'imposition qui s'élève à 1,3 milliard FCFA

en 2021 », a précisé Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas.

« Pour une économie plus résiliente et un développement durable inclusif post covid-19 », c'est le thème retenu pour la cinquième revue des performances du portefeuille de la Banque mondiale de cette année. Les deux partenaires ont salué un thème évocateur d'une nouvelle impulsion économique résultant de la baisse de la pandémie tant au niveau mondial que sur le territoire national.

Fiacre Kombo

## PÉNURIE DU CIMENT

## La société Dangoté invitée à reprendre ses activités

Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, dans une correspondance adressée le 2 mars au président du Conseil d'administration de la cimenterie Dangoté en République du Congo, a invité l'entreprise à la reprise immédiate de ses activités, assurant l'accompagnement.

« Par votre courrier du 17 janvier dernier m'informant de la rupture de production à votre usine de Ndingui, vous releviez que sur l'ensemble des dix points de réclamation figurant dans votre précédent courrier six ont été totalement résolus et que vous attendiez encore le dénouement des négociations de quatre autres points », a indiqué le Premier ministre, rappelant qu'il s'agissait des frais de péage, de maintenance TBC, du remboursement des préfinancements et de l'abandon des redressements sur la retenue à la source des paiements réalisés à l'étranger. A propos des frais de péage, le gouvernement vient de confirmer l'application de la circulaire relative à la réduction de 50% du coût de péage pour le transport du ciment et du clinker destiné à

l'exportation.

En ce qui concerne les frais de manutention (TBC) au port de Brazzaville, l'Etat s'engage à appliquer la circulaire n°21/0046/MTACMM-CAB du 19 juin 2021. Pour ce qui est du remboursement des préfinancements dont le montant s'élève à 985 millions FCFA, « un échéancier d'apurement vous a été soumis », a fait savoir Anatole Collinet Makosso dans sa correspondance. Au sujet de l'abandon des redressements sur la retenue à la source (RAS 20%) sur les paiements réalisés à l'étranger, « vous voudrez bien introduire un recours hiérarchique auprès du ministère des Finances qui est tout à fait disposé à l'examiner », a conseillé le chef du gouvernement. « Les développements qui précèdent montrent que

le gouvernement a répondu favorablement à vos réclamations, malgré le temps que cela a pris. En retour, il attend de Dangoté Cement la reprise immédiate de ses activités au Congo et vous assure de son accompagnement », a conclu le Premier ministre.

Inaugurée en septembre 2017, Dangoté Cement est implantée dans le département de la Bouenza, précisément au village Mfila, dans le district de Yamba. Dernière-née des cimenteries au Congo, elle est aussi de loin la plus grande de toutes. Avec une capacité de production de 3000 tonnes par jour, cette usine s'illustre comme une des plus importantes réalisations industrielles dans le pays. Le coût des travaux s'élevait à plus de 139 milliards 725 millions FCFA.

Lopelle Mboussa Gassia

## EDUCATION

## Le dialogue se poursuit entre les enseignants communautaires et le ministère de tutelle

La Fédération des enseignants communautaires du Congo (FECC) a annoncé, le 11 mars dans une déclaration, la poursuite du dialogue avec le ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation pour résoudre la crise d'un côté et maintenir et pérenniser le climat de paix de l'autre.

Le document de la FECC a été signé par le secrétaire aux Relations extérieures, Bethuel Jelvert Keta, et le secrétaire à la communication, porte-parole, Eudes Sheridan Mouanga. Les enseignants communautaires ont déploré, à cette occasion, l'attitude des autres pédagogues qui auraient cessé de dispenser les enseignements dans les établissements scolaires. A cet effet, ils ont rappelé qu'ils refusent la voie de la grève et demandent à tous les enseignants, sur l'ensemble du territoire national, à être présents à leurs postes de travail.

« Considérant les conclusions de l'assemblée générale du 26 février 2022 tenue au lycée Savorgnan-de-Brazza qui encouragent la publication des textes d'intégration à la fonction publique, courant 2020-2021, et la gestion efficiente du quota de recrutement de ces années, mettons en garde toute tentative de récupération malveillante du mouvement à des fins inavouées », ont-ils déclaré.

Par ailleurs, la FECC a réaffirmé son attachement au ministère de l'enseignement Préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation pour une intégration encadrée et effective à la fonction publique.

Lydie Gisèle Oko



PROGRAMME D'ENTREPRENEURIAT DE  
**LA FONDATION TONY ELUMELU 2022**

**OBTENEZ UNE SUBVENTION DE**

**\$ 5000**

**EN RÉPUBLIQUE DU CONGO**

Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter sur

 au +242 06 408 88 88, par le site web de la FAE :

[www.faeafrika.org](http://www.faeafrika.org) ou sur nos réseaux sociaux

     **Fondation Africaine pour l'Education**

Pour postuler aller  
 sur : [tefconnect.net](http://tefconnect.net)  
 ou scannez le code QR



Inscription  
 ouverte du  
 1<sup>er</sup> Jan - 31 Mar



MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES  
 ENTREPRISES, DE L'ARTISANAT  
 ET DU SECTEUR INFORMEL



THE TONY ELUMELU  
 FOUNDATION



FONDATION  
 AFRICAINE  
 POUR  
 L'EDUCATION



# PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE (KOBIKISA) AVIS N°01/DEP RELATIF AU RECRUTEMENT DU COORDONNATEUR DU PROJET KOBIKISA

## 1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) du groupe de la Banque mondiale un crédit d'un montant équivalent à quarante-deux millions sept cent mille Euros (42 700 000 ) afin de mettre en œuvre le projet de renforcement du système de santé, « Kobikisa ». Le projet Kobikisa vise à aider le gouvernement du Congo à répondre aux besoins sanitaires immédiats de la population en améliorant l'accès aux soins et services de santé essentiels, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Le projet appuiera l'offre de soins et services de santé maternelle et infantile de qualité à travers l'approche Financement Basé sur la Performance (FBP) qui sera couplée avec la gratuite ciblée pour les femmes enceintes, les enfants de 0 à 5 ans et les plus personnes jugées pauvres.

Le projet KOBIKISA est structuré en quatre composantes :

- La Composante 1 : porte sur le cofinancement du FBP et le soutien à la mise en œuvre de la gratuité des soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants et des exemptions de frais pour les ménages les plus pauvres.
- La composante 2 : soutenir la gouvernance des finances publiques, plus particulièrement dans le secteur de la santé.
- Composante 3 : Gestion et suivi du projet : assurera une gestion et une mise en œuvre technique fiduciaire efficace et efficiente du projet. Cette composante soutiendra la coordination du projet.
- Composante 4 : Intervention d'urgence contingente. Cette composante d'intervention d'urgence contingente (CERC) sera incluse dans le projet conformément à la politique opérationnelle (OP) 10.00 paragraphes 12 et 13.

Pour s'assurer la mise en œuvre du projet Kobikisa, le Gouvernement a confié au Ministère de la Santé et de la Population le «lead» du Projet dont l'ancrage est au niveau de la Direction générale de l'administration et des ressources (DGAR). La gestion du projet sera assurée par l'Unité de Coordination KOBIKISA dont l'unité FBP sera basée à la Direction générale des services de soins de santé (DGSSSa).

Pour garantir la coordination et la gestion efficace de cet important projet de santé, l'unité de coordination doit se doter d'un personnel compétent adéquat en termes d'effectifs et de responsabilité comprenant entre autres un Coordonnateur du projet. Conformément à l'accord de financement, le Ministère de la Santé et de la Population va utiliser une partie des fonds du projet pour effectuer le recrutement d'un Consultant Contractuel en qualité de Coordonnateur du projet.

## 2. Mission et responsabilités du Coordinateur de projet

Placé sous l'autorité du Ministre de la Santé et de la Population, le Coordonnateur du projet KOBIKISA est responsable de la gestion quotidienne de l'ensemble du Projet, il est chargé entre autres de :

- superviser et coordonner le travail des membres de l'UCP KOBIKISA ;
- assurer le suivi opérationnel global de la mise en œuvre du projet.

## 3. Taches spécifiques

a) Assurer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre

des activités en respectant les procédures ;

b) Superviser et animer l'équipe de l'UCP pour la mise en œuvre des activités prévues dans le Projet ; En tant que Coordonnateur de l'Unité de Coordination Kobikisa, ce dernier est placé sous la supervision du Ministre de la Santé. Il rendra compte au ministre en charge de la santé et au DGSSSa (Président du Comité Technique). A ce titre, il est en étroite collaboration avec les services extérieurs et autres structures impliquées dans l'exécution des activités du projet.

Il est le responsable direct des aspects stratégiques et techniques du projet, et est chargé entre autres de :

### Gestion technique

- Coordonner, élaborer, développer et évaluer le plan de travail budgétisé annuel (PTBA) et faciliter l'exécution technique des activités découlant dudit Plan de Travail, Plan de Passation des Marchés (PPM) et autres plans établis dans le respect des délais.
- Faciliter l'élaboration des différentes revues, études et enquêtes techniques au besoin ;

### Gestion financière

- Revoir les demandes de fonds de roulement et s'assurer de la collecte et la transmission des pièces justificatives dans les meilleurs délais ;
- Favoriser le suivi des décaissements des subsides, et autres dépenses en faveur des bénéficiaires ;

### Gestion administrative

- Assurer la gestion quotidienne du Projet et la coordination technique avec les différents acteurs ;
- Assurer la mise en œuvre des recommandations issues des réunions du Comité de Pilotage, du Comité Technique, des missions d'audit interne et externe et des missions d'appui et de supervisions de la Banque mondiale ;

## 4. Qualifications, compétences et profil :

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (minimum BAC + 5) dans l'un des domaines ci-après : Gestion des projets, Médecine, Santé publique, Economie, Gestion, Finance, Administration des Affaires ou équivalent ;
- Avoir une Expérience pertinente dans la gestion des projets et programmes de santé d'assistance technique dans la gestion de projets/programmes de santé ;
- Une Expérience avérée dans la gestion des projets et programmes financés par la Banque mondiale, Gavi, ou autre PTF, constitue un atout ;
- Avoir une riche expérience qualitative d'au moins 3 ans de la mise en œuvre de l'approche du financement basé sur la performance en Afrique subsaharienne ;
- Expérience pertinente dans les tâches similaires, plus spécialement en matière de santé de la reproduction, maternelle néonatale et infantile serait un atout ;
- Connaissance et expertise avérée du Financement Basé sur la Performance / l'Achat Stratégique serait un atout ;
- Une maîtrise du contexte socioéconomique du pays serait un atout ;
- La maîtrise des outils informatiques de base (Suite Office) ainsi que du Français est obligatoire.
- Une maîtrise de l'anglais serait un atout.
- Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
- Tous les candidats fonctionnaires doivent noter que

dans l'éventualité qu'ils sont retenus, ils ne pourront être recrutés qu'à condition qu'ils puissent prouver et/ou justifier qu'ils sont soit détachés ou mis en disponibilité par la fonction publique, et s'engagent individuellement dans le cadre de contrats de consultants individuels ;

• Sauf dans le cadre des exceptions prévus par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus, conformément à la loi. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, et/ou avant la fin de la première année du contrat.

## 4. Calendrier et durée de la mission

La durée du contrat sera d'une (1) année à l'issue de laquelle une évaluation des performances sera réalisée dont les conclusions seront discutées entre le gouvernement et la Banque mondiale et serviront de base de décision des conditions d'un renouvellement de contrat, si l'évaluation est jugée satisfaisante. Le contrat à signer sera régi par le Code du travail de la République du Congo.

### 5. Lieu d'exécution de la mission

La mission est prévue au siège de l'Unité de Coordination (UC) coordination KOBIKISA à Brazzaville. Des missions à l'intérieur et l'extérieur seront nécessaires.

## 6. Procédures de sélection

Le recrutement s'effectuera par appel à candidatures. Il comportera trois (3) phases :

- une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leurs CV ;
  - une phase d'interview et des discussions / compréhension du cadre de performance des candidats présélectionnés. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s ;
  - cette phase consiste à mener les enquêtes de moralité et d'authentification des éléments constituant le dossier pour les potentiels candidats à occuper le poste avant signature de tout contrat.
- Les dossiers de candidature doivent être rédigés en Français et portés la mention « Candidature au poste de Coordonnateur du projet Kobikisa » et déposés sous pli fermé au plus tard le 4 avril 2022 à 12 heures à l'adresse ci-dessous :  
Ministère en charge de la santé et de la population, BP : 2101, Centre-ville. ex Hôtel Panorama à la direction des études et de la planification, à côté de la garnison, ou par voie électronique [contact@sante.gouv.cg](mailto:contact@sante.gouv.cg).

### Ils devront comprendre :

- Une lettre de motivation
- Un CV détaillé incluant trois (3) références professionnelles
- Une copie légalisée du ou des diplômes
- Une copie des attestations de travail figurant dans le CV.

Fait à Brazzaville, le 14 mars 2022

Le Directeur de Cabinet,

Jean Ignace TENDELET

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES N° F-AON-001/METP/CGMP/2022****ORGANISATION DES CONCOURS D'ETAT**

1. Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2022, volet fonctionnement, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP), a bénéficié d'une allocation et entend utiliser une partie des fonds pour « Organisation des concours d'Etat ».

2. Le METP sollicite, à cet effet, des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour.

-Organisation des concours d'Etat, lot n° 1 : Acquisition du matériel et consommables informatiques,

-Organisation des concours d'Etat, lot n° 2 : Acquisition des pochettes-enveloppes sécurisées, feuilles de copies, rames de papier, fiches d'anonymat, fiches de gestion de lots et autocollants ;

-Organisation des concours d'Etat, lot n° 3 : Acquisition des feuilles de copies, rames de papier, autre matériel et accessoires, petit matériel de bureau, fournitures diverses et malles.

3. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de Gestion des Marchés Publics du METP (2ème étage, immeuble ex voix de la révolution en face du stade Mar-

chand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant Cent cinquante mille (150.000) Francs CFA par lot.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 5 avril 2022 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant équivalant à un million cinq cent mille (1.500.000) F CFA par lot.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 17 0 MARS 2022

Le Ministre,  
  
Ghislain Thierry MAGUessa EBOMÉ





SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°007/PDCE/2022

**EN VUE DU RECRUTEMENT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ANALYSE ET LA SELECTION DES PLANS D'AFFAIRES DES POTENTIELS BENEFICIAIRES DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)**



N° du prêt : IDA – 6815 – CG

N° de référence : CG – PDCE – 158 – SC – 2022

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement l'Association International de Développement (AID) (la Banque) sous forme la forme d'un prêt (ci-après dénommé fonds) en vue de financer le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Mission d'assistance technique pour l'analyse et la sélection des plans d'affaires des potentiels bénéficiaires du PDCE ».

2. Les services de consultant (« Services ») consistent d'analyser et de présélectionner les plans d'affaires montés par les potentiels bénéficiaires.

De manière spécifique, il s'agit de:

- Analyser les plans d'affaires éligibles reçus de la part de l'Unité de Gestion du PDCE;

- Vérifier conformément au manuel de gestion du fonds compétitif la qualité des plans d'affaires soumis sous l'angle de la pertinence, de la viabilité et de l'efficacité y compris les aspects techniques, économiques, financiers et socio-environnementaux;

- Vérifier la prise en compte des normes

techniques utilisées dans les plans d'affaires;

- Vérifier la rentabilité économique et sociale des plans d'affaires;

- Sélectionner des plans d'affaires conformément aux critères définis dans le manuel de gestion du fonds compétitif et aux ressources financières de la sous-composante 1.4;

- Vérifier la prise en compte des mesures de sauvegarde environnementale et sociale ainsi que l'inclusion de mesures d'atténuation;

- Etablir une base des données des plans d'affaires reçus et approuvés;

- Présenter les raisons du rejet des plans d'affaires le cas échéant;

- Produire un rapport final d'analyse et de sélection des plans d'affaires.

3. L'Unité de Gestion du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience perti-

nente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.); (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculum vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14 ; 3.15 ; 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode « Qualification de Consultants « QC » » telle que décrite dans le Règlement

de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 31 mars 2022 à 10 h 00 (heure locale)

Secrétariat du PDCE

A l'attention du Coordonnateur Unité de Gestion du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE)

Adresse : 298 rue Voula derrière la MUCODEC du Plateaux des 15 ans

Tél : (00242) 06 534 89 39

Email : contact@pdce-congo.com

**Le Coordonnateur du Projet,**

**OKOMBI Auxence Léonard**

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°006/PDCE/2022

**EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE FORMER ET D'ACCOMPAGNER LES JEUNES A L'ELABORATION DES PLANS D'AFFAIRES A BRAZZAVILLE ET A POINTE NOIRE.**

N° du prêt : IDA – 6815 – CG

N° de référence : CG – PDCE – 160 – SC – 2022

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement l'Association International de Développement (AID) (la Banque) sous forme la forme d'un prêt (ci-après dénommé fonds) en vue de financer le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Mission de formation et d'accompagnement des jeunes à l'élaboration des plans d'affaires à Brazzaville et à Pointe Noire ».

2. Les services de consultant (« Services ») consistent à former et à accompagner les jeunes bénéficiaires du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) à l'élaboration des plans d'affaires dans le cadre du fonds compétitif.

De manière spécifique, il s'agit de:

- former les jeunes bénéficiaires à l'élaboration des plans d'affaires;

- faire un diagnostic sommaire des bénéficiaires potentiels;

- élaborer une fiche d'idées des bénéficiaires potentiels;

- analyser les investissements proposés par les jeunes;

- concrétiser les idées commerciales des jeunes en plan d'affaires pertinent et solide;

- encadrer à la soumission pour financement;

- accompagner les bénéficiaires à mettre en œuvre efficacement leurs plans d'affaires conformément aux conventions de finance-

ment afférents.

Le fonds compétitif financera les plans d'affaires dans les secteurs d'activités pour lesquels le PDCE a offert des formations. Il s'agit entre autres de :

Mécanique Générale  
Menuiserie  
Electricité Bâtiment  
Mécanique Automobile  
Transformation Agro-Alimentaire  
Maraîchage  
Elevage Porcin  
Construction Métallique  
Finition Bâtiment  
Froid et Climatisation  
Maçonnerie  
Plomberie  
Arboriculture  
Elevage Porcin/Aulacodes/Pondeuse/ Elevage Poulet de Chair  
Maraîchage  
Coupe Couture  
Cuisine  
Pâtisserie  
Restauration  
Infographie  
Menuisier Alu-PVC-Verre  
Menuisier en mobilier, agencement, charpente et couverture (Menuisier Bois)  
Menuisier en ouvrages métalliques  
**Hôtellerie**  
Transformation Produits Carnes-laitiers-Halietiques (Fabrication yaourt et saucisses)  
Frigoriste en installation domestique (Froid et Climatisation)

Installateur en équipement sanitaire (Plombier)  
Peintre applicateur de revêtement (Staff et décoration)

3. L'Unité de Gestion du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.); (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculum vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14 ; 3.15 ; 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupe-

ment solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode « Qualification de Consultants « QC » » telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 31 mars 2022 à 10 h 00 (heures locales)

Secrétariat du PDCE

A l'attention du Coordonnateur

Unité de Gestion du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE)

Adresse : 298 rue Voula derrière la MUCODEC du Plateaux des 15 ans

Tél : (00242) 06 534 89 39

Email : contact@pdce-congo.com

**Le Coordonnateur du Projet,**

**OKOMBI Auxence Léonard**

## SÉCURITÉ MARITIME

## Lancement de l'exercice multinational « Obangame Express 2022 »

L'édition 2022 de l'exercice maritime multinational « Obangame Express » a démarré dans la capitale économique du Congo, depuis le 11 mars, avec la participation des unités navales des marines américaines, des forces maritimes congolaises et celles de la sous-région.

L'exercice maritime multinational « Obangame Express » vise principalement à renforcer la sûreté et la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, en soutenant l'opérationnalisation de l'architecture de Yaoundé. Il réunit les chefs d'état-major des marines et des garde-côtes et leur permettra, pendant dix jours, d'avoir des discussions de haut niveau sur les problématiques et défis majeurs relatifs à la sécurité maritime dans la sous-région.

Dans son mot de bienvenue, le commandant de la zone militaire de défense n° 1, le général Jean Olessongo Ondaye, s'est réjoui d'accueillir cet événement et s'est dit prêt à mettre tout en œuvre pour sa réussite. « Aujourd'hui encore comme depuis plusieurs années, cet événement honore la zone militaire de défense n° 1 et, partant de là, toute la force publique dans son ensemble à travers le commandement de la force publique à Pointe-Noire et dans le Kouilou. En effet, Obangame Express, qui est un exercice de simulation de gestion de crise maritime, contribue à entraîner nos forces navales, avec



Des participants à l'exercice lors de la cérémonie d'ouverture / DR

celles des autres pays, ceci pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée », a-t-il dit.

Organisé par la composante navale du commandement américain pour l'Afrique (Africom) et l'US Navy, de concert avec les centres régionaux de sécurité maritime d'Afrique de l'ouest et du centre, cet exercice a un seul

objectif, celui d'assurer la promotion de l'interopérabilité des marines des pays du golfe de Guinée, l'harmonisation des standards de procédures opérationnelles et la mise en œuvre sur le plan opérationnel des accords régionaux. La particularité de cette édition est la présence de la marine namibienne qui participe pour la pre-

mière fois à ce type d'exercice. Notons que le golfe de Guinée s'étend de la Côte d'Ivoire à l'Angola. Il inclut sept capitales politiques (Accra, Lomé, Porto-Novo, Libreville, Malabo, Luanda et Sao Tomé) ayant une façade maritime atlantique, et huit capitales économiques (Abidjan, Accra, Lomé, Cotonou, Lagos, Douala, Bata,

Pointe-Noire).

On y trouve douze ports importants (Abidjan, Accra, Lomé, Cotonou, Lagos, Warri, Port Harcourt, Douala, Port Gentil, Pointe-Noire, Matadi, Luanda) et d'autres plus petits (Kribi, Limbé, Bata, Libreville, Lobito San Pedro, Sekondi-Takoradi, Tema, Calabar, etc.)

Cet espace recèle des richesses en ressources halieutiques et naturelles, qui suscitent nombre de convoitises et génèrent une insécurité récurrente. D'où l'importance de cette activité qui vise la sûreté et la sécurité de cette zone subsaharienne.

Précisons que la cérémonie d'ouverture s'est tenue sous les auspices du contre-amiral, chef d'état-major de la marine nationale, René Nganongo, en présence d'Alexandre Honoré Paka, préfet de la ville de Pointe-Noire; le général Jean Olessongo Ondaye, commandant de la zone militaire de défense n°1 des autorités civiles et militaires des départements de Pointe-Noire et du Kouilou et des représentants des pays du golfe de Guinée.

Hugues Prosper Mabonzo

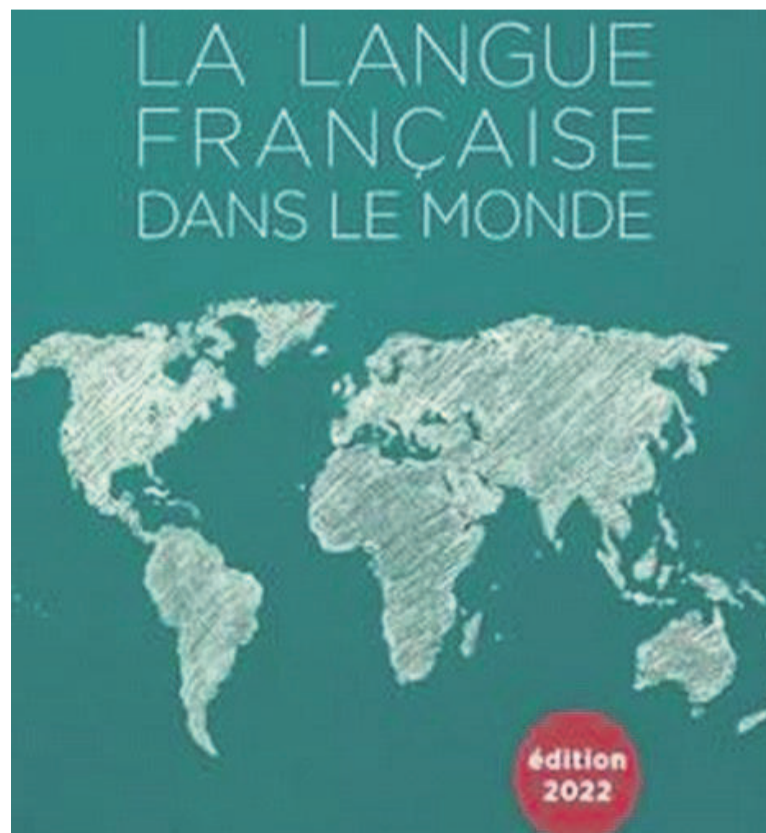
## FRANCOPHONIE

## «La langue française dans le monde» édition 2022

En prélude de la Journée de la Francophonie prévue le 20 mars, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) présente, devant sa secrétaire générale, Louise Mushikiwabo, la nouvelle édition de «La langue française dans le monde» parue chez Gallimard, dans la collection Hors série connaissance.

La présentation officielle se déroulera en appui d'une conférence de presse, le 17 mars, au siège parisien de l'OIF, 19-21 avenue Bosquet, Paris, septième arrondissement.

Préfacé par Souleymane Bachir Diagne, philosophe, professeur à l'Université Columbia de New York et directeur de l'« Institute of African Studies », cet ouvrage, réalisé par l'Observatoire de la langue française de l'OIF, a pour principal objectif de fournir aux spécialistes, mais aussi au grand public, des données fiables sur la situation de la langue française dans plusieurs domaines. Source unique d'informations chiffrées et scientifiquement établies, le lecteur y trouvera des réponses à plusieurs questions. Combien de francophones y a-t-il dans le monde



? Où se trouvent-ils et quel usage font-ils de la langue française? Quelle place pour le français dans les organisations internationales? Dans quels pays le français est-il une langue d'enseignement? Où en est l'apprentissage de la langue française en Europe, en

Afrique, en Amérique, en Asie? Quel avenir pour la langue française en Afrique? Quelle place occupe le français sur internet? Comment aborder les mutations liées au numérique pour promouvoir la diversité culturelle et linguistique des contenus?

Marie Alfred Ngoma

## NÉCROLOGIE



Guylin Delus Ngossima, agent des Dépêches de Brazzaville, la famille Ebata, Mokoko, Ngamaba ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances de Gamboma, Bouanga, Brazzaville et Pointe-Noire le décès de leur fils, frère, oncle, cousin et père, Audrey Presley Ebata, survenu le jeudi 10 mars 2022 à Brazzaville.

La veillée mortuaire a lieu au n° 10 de la rue Kongué à Mpila-Yoro. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

## VIOLENCES SCOLAIRES

# Des mesures de sécurité renforcées aux lycées Poaty-Bernard et Victor-Augagneur

L'annonce a été faite le 12 mars par Jean Luc Mouthou et Ghislain Thierry Manguessa Ebome, respectivement ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation et ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, à l'occasion d'une réunion de sensibilisation avec les responsables du système éducatif, des écoliers et d'autres autorités civiles et militaires de Pointe-Noire, dans le cadre de la lutte contre les violences scolaires dans ces deux établissements.

S'adressant aux élèves, le ministre Ghislain Thierry Manguessa Ebome a signifié que les faits qui sont souvent responsables des violences dans les lycées Poaty-Bernard et Victor-Augagneur sont dans la plupart des cas d'origine non scolaire et non pédagogique mais plutôt d'origine éducative parentale et autres. Des faits qui trouvent souvent leur terrain de règlement à l'école. «*Les bandes organisées en milieu scolaire ne sont pas des choses à tolérer; les mesures les plus drastiques seront prises afin d'éradiquer définitivement le phénomène dans ces établissements. Le Lycée technique Poaty-Bernard et le lycée général Victor-Augagneur sont les deux établissements scolaires qui reflètent, à mon avis, le système éducatif congolais, au moins pour les secteurs secondaires. Ces deux établissements sont voisins et leurs différents ministères sont également voisins à Brazzaville. Vous êtes sans ignorer que le Congo compte sur vous. Vous portez les uniformes scolaires qui vous différencient d'autres enfants. A ce titre, vous êtes les enfants porteurs d'espoir de la République et vous ne devez donc pas la porter dans une forme d'inquiétude négative*», a déclaré le ministre en charge de



Les ministres Ghislain Thierry Manguessa Ebome et Jean Luc Mouthou/DR

l'Enseignement technique et professionnel.

Pour sa part, le ministre Jean Luc Mouthou a rappelé que conformément aux orientations du gouvernement et du président de la République, l'école doit être synonyme d'espoir, un havre de paix pour tout le monde, un lieu qui conduit au développement, à la réussite et au succès. Ainsi, on ne peut pas se permettre d'agresser l'école. «*Vivons conformément à la devise de notre pays, à savoir Unité, Travail, Progrès. On ne va pas à l'école par défaut ou par défaut en vue de perturber. Les jeunes aujourd'hui pour-*

*raient manquer de repères. pour arrêter net les violences dans ces deux lycées, nous avons préconisé mettre en place quelques dispositions comme les caméras de surveillance en vue d'identifier rapidement les élèves auteurs de troubles; la construction dans l'immédiat d'un poste de police avancé parmi les deux lycées en vue de renforcer la sécurité et la paix; l'exclusion définitive du système éducatif congolais des élèves qui se feront appréhender; la mise en place d'une cellule conjointe d'entente et de paix entre ces deux lycées*», a-t-il indiqué.

Le ministre Jean Luc Mouthou en a profité pour échanger avec la communauté éducative du département de Pointe-Noire. Quelques questions ont été abordées, notamment l'abus d'autorité observé chez certains proviseurs des lycées, le recrutement des enseignants prestataires, la situation des enseignants prestataires âgés de plus de 45 ans, les travaux de construction du lycée du quartier Siafoumou, la réhabilitation du collège Antoine-Banthoud, la construction prochaine d'autres lycées dans d'autres quartiers de la ville.

«*Après Brazzaville, Pointe-*

*Noire est la place forte de notre système éducatif et quand les signaux qui nous viennent de cette ville ne sont pas bons, il y a presque péril dans la demeure. Je m'inscris dans la fermeté qui voudrait quand même mieux sauvegarder les relations professionnelles et humaines que nous avons construites laborieusement pour que nous continuions de travailler en intelligence au profit du système éducatif national. Bénévole, finaliste, prestataire, ce n'est pas une fin en soi, il faut garder espoir et le bon, le Congo est un Etat responsable. La volonté qui est la nôtre est de faire en sorte que ceux qui ont été formés soient recrutés et ceux qui ont été affectés travaillent et éduquent nos enfants dans les salles de classe. Nous ferons toujours des pieds et des mains en vue d'aider chacun d'entre vous*», a-t-il laissé entendre.

Notons que cette rencontre faisait suite à un incident qui a opposé récemment les élèves du lycée Victor-Augagneur à ceux du lycée Poaty-Bernard. Cet incident avait occasionné l'interpellation d'un enseignant par les services de police.

Séverin Ibara

## SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE LA FRANCOPHONIE

### Les festivités de la 27<sup>e</sup> édition démarrent mercredi

Cette année, l'Institut français du Congo (IFC) dans la ville océane célèbre l'événement du 16 au 19 mars sur le thème «*La poésie à Pointe-Noire*». Plusieurs activités animées par des grandes plumes congolaises sont prévues.

Rendez-vous des amoureux des mots, en France et à l'étranger, la Semaine de la langue française et de la Francophonie, lancée au niveau international le 12 mars, se poursuivra jusqu'au 20 mars avec pour thématique «*a (d) étonne !*». Au niveau de l'IFC Pointe-Noire, elle sera célébrée pendant trois jours autour de la poésie, à travers diverses activités qui seront animées par des grands noms de la littérature congolaise, notamment Gabriel Okoundji, Émeraude Kouka, Huguette Massanga et Fann Attiki. On note au programme de ce grand rendez-vous des ateliers d'écriture, d'écriture poétique et de slam avec Gabriel Okoundji et Fann Attiki, les 16 et 17 mars. Une conférence littéraire et une rencontre littéraire les 17 et 18 mars. La célébration sera clôturée le 19 mars par la table ronde «*Regards poétiques sur la ville de Pointe-Noire*», avec Gabriel Okoundji, Émeraude Kouka, Huguette Massanga Gabriel et Fann Attiki.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

## MUSIQUE CHRÉTIENNE

### Iké Baali David se produira à Londres

Dénoté «*Tout va bien*», le concert live de l'évangéliste et chantre Iké Baali David aura lieu le 9 avril prochain à Londres, la capitale de l'Angleterre.

Le chantre-évangéliste Iké Baali David a été l'un des pionniers de Bofengna (folklore mongo) qu'il a introduit dans ses compositions.

A travers des chansons d'adoration et des louanges, il évangélise le peuple de Dieu en Afrique, en Europe et partout ailleurs dans

le monde. Lors des croisades d'évangélisation et des concerts, il ne cesse de propager la bonne parole.

Auteur-compositeur et chanteur de musique chrétienne, originaire de la République démocratique du Congo (RDC), Ike Baali David est né le 1er mai 1974 dans la province de l'Équateur, dans le district de La Tshuapa.

A l'actif du chantre qui excelle dans le folk, l'afro gospel et la rumba, figurent quatre albums: «*Likambo ya ngolu*», «*Testament*», «*Dansons un peu*» et «*All is good*» (Tout va bien).

L'Agence Noblesse-Communication Officiel et les autres partenaires soutiennent le chantre dont les œuvres sont largement diffusées sur toutes les plateformes de téléchargement légales.

Hervé Brice Mampouya



## THÉÂTRE

## « Chez moi à l'hôpital de base » en exclusivité le 2 avril

La troupe de théâtre « Les fous de la ville » sera en spectacle, le 2 avril au Centre culturel Zola, en vue de dénoncer les anomalies du système de santé en République du Congo et suggérer des pistes de solutions pour une meilleure prise en charge des patients dans les hôpitaux du pays.

« Chez moi à l'hôpital de base » part d'un constat et s'inspire avant tout de faits réels. En effet, plus d'un Congolais se plaint de la qualité d'accueil et de prise en charge des patients dans les hôpitaux de la place. Excès de langage, manque de douceur, railleries, lenteur dans la réception, négligence, tâtonnement, etc., ce sont là autant de désagréments auxquels se heurte la population.

« L'idée de ce spectacle est partie d'une hospitalisation personnelle dans l'un de nos hôpitaux dont je garde l'anonymat. Et là, j'avais vu comment ceux qui sont censés garantir la sécurité sanitaire se comportent mal. La réception et la prise en charge des premiers soins m'avaient fait réfléchir... Le lendemain, j'ai

appelé mon collaborateur qui est le directeur de scène de la troupe pour lui demander qu'on écrive une pièce qui parlera de ce qui se passe à l'hôpital », a souligné Aldin Dikas, fondateur de la troupe en 2016.

La pièce entend donc briser le silence autour de cette problématique qui coûte parfois la vie à certains patients et inviter le personnel soignant à plus d'humanisme. Dans le casting, on retrouvera Aldin Dikas, Daly Cardinal, Géraldine Massoumouna, Nicolas Moumbounou et Verève Mafoua, metteur en scène du spectacle.

Fruit d'une préparation d'environ deux ans, la pièce « Chez moi à l'hôpital de base » a dû attendre la réouverture des lieux de loisirs et espaces clos pour

être dévoilée en exclusivité au public, le 2 avril prochain, à Brazzaville. « La levée de cette mesure arrive à point nommé. C'est vrai qu'on avait la possibilité de jouer ce spectacle en 2021 mais cela n'allait pas avoir l'impact que nous voulions. Pour nous, cette pièce doit se jouer devant un maximum de personnes en vue de bien faire transiter le message au sein de la société », a souligné Aldin Dikas.

Notons que « Les fous de la ville » c'est un rassemblement de jeunes artistes militant pour une société consciente et bienfaitrice à travers le théâtre. Leurs spectacles, mêlant dérisions et fous rires, se veulent de véritables moments d'enseignement.

Merveille Atipo



## FOOTBALL

## Le Congo affronte le Soudan et la Sierra Leone en amical

Le Onze national congolais est attendu du 21 au 30 mars à Antalya, en Turquie, pour y effectuer un stage dans le but de préparer les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), dont la phase finale se disputera en 2023, en Côte d'Ivoire.



Les victoires de demain se préparent aujourd'hui. Exemptés du tour préliminaire des éliminatoires de la CAN 2023 et non qualifiés pour les barrages de la Coupe du monde 2022, les Diables rouges ne vont pas chômer pendant ce mois de mars. Une excellente nouvelle pour le sélectionneur national, Paul Put, dont le cri du cœur a été entendu. « J'ai fait mes propositions pour aller soit au Maroc, soit en Turquie parce que dans ce pays, il y a aussi des sélections africaines qui vont se préparer sur place. Nous avons besoin des matches amicaux. Il faut nous donner la possibilité de jouer pour préparer l'équipe », expliquait-il.

Le Congo profitera de cette première fenêtre internationale d'après la phase de poules des éliminatoires de la Coupe du monde pour affûter ses armes. Car le mois de juin sera décisif d'autant plus qu'il sera marqué, sauf change-

ment de dernière heure, par quatre journées des éliminatoires de la CAN 2023. Le séjour en Turquie lui permettra de livrer deux matches amicaux face aux sélections ayant participé à la dernière phase finale de la CAN au Cameroun. Les Diables rouges vont affronter, le 24 mars, le Soudan, avant d'en découdre le 29 du même mois avec la Sierra Leone.

Paul Put a convoqué pour ce regroupement vingt-six joueurs. Une liste marquée par deux retours, ceux de Thievy Bifouma qui a repris du service à Bursport, en Turquie, et de Baudry Marvin actuellement pensionnaire du Stade Lavallois. Ces deux cadres de l'équipe, présents lors de la dernière participation du Congo à la phase finale de la CAN en 2015, en Guinée équatoriale, apporteront leur expérience surtout que le sélectionneur national comptera également sur deux binationaux qui vont rejoindre la sélection pour la

première fois. Il s'agit du défenseur de Lokomotiv Plovdiv de Bulgarie, Ryan Bidounga, et Mons Bassouamina de Bastia Borgo, en France.

Sur le plan local, Paul Put va se passer des services des joueurs de l'AS Otohô, lesquels jouent leur avenir en Coupe africaine de la Confédération. Troisième de son groupe, l'As Otohô affrontera, le 20 mars à Kinshasa, le TP Mazembé, avant de jouer le 3 avril à Garoua, au Cameroun, contre Coton sport.

Le sélectionneur congolais a, entre autres, mission de qualifier le pays à la phase finale de la CAN 2023. La dernière participation des Diables rouges à cette compétition remonte à 2015, quand ils avaient atteint les quarts de finale. Depuis que la compétition a changé de format, passant de seize à vingt-quatre équipes, les champions d'Afrique 1972 sont toujours absents.

James Golden Eloué

## CHAMPIONNAT NATIONAL DIRECT LIGUE 1

## Les Aiglons restent sur le podium

Le Club athlétique renaissance aiglons (Cara) s'est imposé 1-0 devant Patronage Sainte-Anne, conservant ainsi sa troisième place derrière les Léopards de Dolisie et l'As Otohô, les deux prétendants au titre.



Les Aiglons conservent la 3<sup>e</sup> place du championnat/Adiac

La deuxième phase et la plus décisive de la compétition a été lancée le 12 mars. Il n'y a donc pas eu de duel à distance entre le leader et son dauphin lors de la 13<sup>e</sup> journée. Les deux premières rencontres de la phase retour de l'AS Otohô sont reprogrammées, parce que l'équipe championne du Congo enchaîne des matches de la Coupe africaine de la Confédération.

Ce sont donc les Fauves du Niari qui ont tiré leur épingle du jeu. En effet, l'AC Léopards de Dolisie a dominé l'AS BNG au stade Paul Sayal-Moukila (3-1), poursuivant ainsi sa belle série. Il a amélioré son compteur à trente-quatre points, soit cinq de plus que l'AS Otohô, en attendant le match en retard de cette dernière contre V Club Mokanda. Même sans jouer, l'AS Otohô conserve sa deuxième place.

Le Cara s'est aussi accroché à sa troisième place grâce à sa courte victoire sur Patronage (1-0), grâce à une réalisation de Kimfounia. Les Aiglons comptent vingt-cinq points à une unité des Diables noirs qui recollent à la quatrième place, après leur victoire (2-0) sur l'Interclub. Vainqueur de l'AS Cheminots (2-1), la Jeunesse sportive de Talangaï prend provisoirement la 5<sup>e</sup> place avec vingt-deux points. Le FC Kondzo a réalisé la plus belle opération en infligeant 6-0 au FC Nathalys. Il revient à la hauteur de l'Etoile du Congo (dix-huit points) battue à Pointe-Noire (0-2) par Nico-Nicoyé, la lanterne rouge.

J.G.E.